

CUEP du 16 juillet 2025

Direction des finances et de la politique durable : Rapport de durabilité 2024 (Point de consultation)

La **CFE-CGC** avait demandé d'avoir un état de présentation de la politique en matière de RSE. Avec la présentation très copieuse de ce premier rapport de durabilité, la CDC se met en conformité et produit un premier document de référence.

La **CFE-CGC** a relevé plusieurs pistes d'amélioration, demande la mise en place d'indicateurs de suivis concrets et une présentation régulière de l'avancée de ces sujets.

La production de ce document qui s'inscrit dans un cadre réglementaire a été étendu à l'ensemble des filiales du groupe y compris le groupe « la poste », BPI France etc.

Ce document qui ne concerne pas exclusivement l'Etablissement Public sera présenté en CMIC et fera l'objet d'une analyse globale avec nos collègues de la **CFE-CGC du groupe** lors de cette réunion.

La **CFE-CGC** note que les résultats présentés évoluent vers la réduction de l'impact carbone du groupe mais que la politique qu'elle sous-tend n'est pas encore assez ambitieuse.

Enfin, nous demandons que ce rapport de plus de 300 pages soit présenté en amont de sa publication à la Commission RSE du CUEP dont la **CFE-CGC** avait demandé et obtenu la création.

La Direction ayant donné des signaux positifs à nos revendications, la **CFE-CGC** donne un avis favorable à ce premier rapport de durabilité.

Les votes en séance

	UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
VOTES						
Pour		2				2
Abstention	6		4		1	11
Contre				2		2

Direction des affaires juridiques, de la conformité et de la déontologie : Point de suivi de l'évolution d'organisation de la Direction.

(Point de d'information)

La **CFE-CGC** remercie la DAJ CD pour ce point d'information répondant ainsi à sa demande et félicite les équipes pour le travail réalisé.



Direction des ressources humaines : Projet d'accord relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de RCIA

(Point de consultation)

Le dispositif présenté n'a pas suffisamment évolué au fil des négociations.

1. Pérenniser un accord moins disant que le précédent n'est pas dans la logique de la **CFE-CGC**.
2. Il n'y a pas d'indexation sur l'âge légal de départ à la retraite.
3. Il y a une interrogation sur l'évolution fonction publique qui pourrait rendre cet accord inéquitable entre les personnels de droit public et de droit privé.
4. Le planning n'est pas correct : l'accord RCIA aurait dû être finalisé après l'Accord-cadre.

En l'état actuel des choses la CFE-CGC donne un avis négatif sur ce projet.

Les votes en séance

	UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
Pour	6		4			10
Abstention						
Contre		2		2	1	5

Direction des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle / Direction des affaires juridiques, de la conformité et de la déontologie / Direction des ressources humaines : Point sur le déploiement de l'intelligence artificielle à la CDC

(Point de d'information)

La Direction présente une charte sur les principes qui sont appelés à régir l'Intelligence Artificielle au sein de la CDC.

La **CFE-CGC** a demandé si cette charte était opposable aux collègues dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles à l'occasion d'un éventuel dysfonctionnement. La Direction a indiqué que cette Charte n'était pas opposable aux agents dans le cadre de leurs métiers. En revanche, elle s'inscrit dans des dispositifs qui existent déjà et qui le sont tels que le RGPD, l'article 10 du code de déontologie, et la réglementation propre à l'utilisation des systèmes d'information de la CDC. Elle sera complétée d'un code de bonnes conduites qui sera présenté dans le cadre des instances représentatives des personnels.

Enfin la **CFE-CGC** a demandé que les effets du déploiement de l'Intelligence Artificielle soient abordés dans leur intégralité en termes d'effet sur l'emploi, de sécurité des systèmes d'information, de formation, d'information des collègues etc... Nous réclamons une analyse globale de ce nouveau dispositif et de ses impacts.

